

SÉANCE ordinaire

Le 03 février 2020

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Chandler tenue le 3 février 2020, à 19 h, en la salle du conseil située au 35, rue Commerciale Ouest.

SONT PRÉSENTS : Madame Louise Langlois, maire, madame la conseillère Meggie Ritchie et messieurs les conseillers Bruno-Pierre Godbout, Denis Pelchat, Richard Duguay, Donald Vachon et Gaétan Daraïche.

EST ÉGALEMENT PRÉSENT : Monsieur Roch Giroux, directeur général et greffier.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE - VÉRIFICATION DU QUORUM

200203.035 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Pelchat, appuyé de monsieur le conseiller Bruno-Pierre Godbout et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que lu en ajoutant les points suivants :

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE & VÉRIFICATION DU QUORUM
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
2. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
3. CORRESPONDANCE – DEMANDES – AFFAIRES NOUVELLES
4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE
 - 4.1 Approbation des comptes à payer;
 - 4.2 Signataires – Protocole d'entente tournoi loisir-adulte 25 au 29 mars 2020 ;
 - 4.3 Mise à jour – Liste des membres du CCU ;
 - 4.4 Appui – Phase II du projet de réaménagement de la route 132 – Quartier Pabos Mills ;
 - 4.5 Opposition – Projet d'épandage et de stockage de résidus marins – Quartier Pabos ;
 - 4.6 Adhésion de la Ville de Chandler à la solution des regroupements de l'UMQ ;
 - 4.7 Acquisition - Sculpture hommage à La Bolduc en prévision des installations à Newport;
 - 4.8 Participation financière – Entente de développement culturel 2020 de la MRC du Rocher-Percé ;
 - 4.9 Demande de confirmation - Reconduction de la division du territoire de la municipalité en districts électoraux ;
 - 4.10 Participation financière – Travaux de pavage de la route 132, quartier Newport ;
 - 4.11 Demandes pour l'ajout de lumières de rues ;
 - 4.12 Vente de la propriété située au 497, avenue Wall, quartier Chandler ;
 - 4.13 Recommandation de paiement - Réseau GIM – Service d'accès au réseau du RCGIM ;
 - 4.14 Vente d'un immeuble « Site Mary Travers dite : La Bolduc » ;
 - 4.15 Désignation d'un nom de rue – Quartier Pabos Mills ;
 - 4.16 Embauche – Agente de réception-perception ;

- 4.17 Signataires – Contrat de travail pour un employé contractuel - Madame Marie-Alex Arsenault ;
- 4.18 Adoption du plan de sécurité civile du TNO Mont-Alexandre de la MRC du Rocher-Percé ;
- 5. PROPOS DU MAIRE
- 6. PÉRIODE DE QUESTIONS & LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE
 - 6.1 Période de questions de l'assemblée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

200203.036 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

Il est proposé par madame la conseillère Meggie Ritchie, appuyé de monsieur le conseiller Gaétan Daraïche et unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 janvier 2020 et de la séance extraordinaire du 16 janvier 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

200203.037 DEMANDE(S)

Pour donner suite à la demande d'aide financière déposée à la Ville de Chandler, il est unanimement résolu que ce conseil accorde les montants suivants:

Chevaliers de Colomb – Brunch annuel	60 \$
La Grande Expo MRC Rocher-Percé	400 \$
Société Alzheimer Gaspésie/Les Îles	175 \$
Festival des beaux sables Newport	1 000 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

200203.038 RECOMMANDATION DE PAIEMENT – MINISTÈRE DES TRANSPORTS – TRAVAUX DE MISES AUX NORMES DU RÉSEAU D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT SECTEUR NEWPORT

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Pelchat, appuyé de monsieur le conseiller Donald Vachon et unanimement résolu que ce conseil approuve le paiement de la facture numéro 695472 du Ministère des Transports au montant total de 735 137.22 \$, toutes taxes incluses, applicable à la réalisation de travaux de mise aux normes du réseau d'aqueduc et d'égout, secteur Newport (règlement numéro V-207-2018).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

200203.039 APPROBATION DES COMPTES À PAYER

Exclusion faite des factures de Morency société d'avocats qui doivent être approuvées par résolution, il est proposé par madame la conseillère Meggie Ritchie, appuyé de monsieur le conseiller Donald Vachon et unanimement résolu, d'approuver les comptes à payer représentant une somme de 221 957.14 \$ pour le journal des achats du mois de décembre 2019 et les comptes à payer pour le mois de janvier 2020 représentant une somme de

169 142.76 \$ et pour le journal des achats et de 84 790.23 \$ pour le journal des achats en lot.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

200203.040 SIGNATAIRES – PROTOCOLE D'ENTENTE TOURNOI LOISIR-ADULTE 25 AU 29 MARS 2020

Il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Daraïche, appuyé de monsieur le conseiller Denis Pelchat et unanimement résolu que ce conseil autorise, madame Louise Langlois et monsieur Roch Giroux, respectivement maire et directeur général à signer, pour et au nom de la Ville le protocole d'entente pour la tenue du tournoi loisir-adulte qui se tiendra au Centre sportif Clément-Tremblay du 25 au 29 mars 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

200203.041 MISE À JOUR – LISTE DES MEMBRES DU CCU

Il est proposé par monsieur le conseiller Richard Duguay, appuyé de Denis Pelchat et unanimement résolu d'accepter la nomination des membres énumérés ci-dessous pour siéger sur le Comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Chandler

Jules Monfette	Non membre du Conseil
Régis Soucy	Non membre du Conseil
Rodrigue Castilloux	Non membre du Conseil
Julien Lambert	Non membre du Conseil
Eric Smith	Non membre du Conseil
Antoine Dumais-Roy	Non membre du Conseil
Gaétan Daraïche	Conseiller municipal
Denis Pelchat	Conseiller municipal
Roxane Ouellet	Responsable de l'application des règlements d'urbanisme
Marie-Christine Thériault	Secrétaire du comité

Il est également résolu que la présente résolution abroge toutes précédentes résolutions contenant des nominations sur le CCU de la Ville de Chandler.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

200203.042 DEMANDE AU MTQ – PHASE II DU PROJET DE RÉAMÉNAGEMENT DE LA ROUTE 132 – QUARTIER PABOS MILLS

CONSIDÉRANT que le projet de réaménagement du tronçon de route 132 dans les secteurs de Newport et de Pabos Mills a été prévu en deux (2) phases;

CONSIDÉRANT que la Phase I du projet est complétée et que la Ville de Chandler est satisfaite des travaux qui ont été menés sur le terrain;

CONSIDÉRANT que depuis le début du projet, la Ville est en faveur du projet de réaménagement complet de la route 132 des quartiers de Newport et Pabos Mills;

CONSIDÉRANT que la Ville considère primordial de concrétiser l'ensemble de ce projet;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par madame la conseillère Meggie Ritchie, appuyé de monsieur le conseiller Donald Vachon et unanimement résolu que, par la présente, la Ville de Chandler demande au Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec d'inscrire dans leur prochaine planification, la réalisation de la Phase II du projet de réaménagement de la route 132.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

200203.043 OPPOSITION – PROJET D'ÉPANDAGE ET DE STOCKAGE DE RÉSIDUS MARINS – QUARTIER PABOS

CONSIDÉRANT que la Ville de Chandler a reçu une correspondance par courriel de la firme Solinov le 16 janvier dernier afin d'obtenir un certificat de non-contravention à la réglementation municipale pour un projet d'épandage et/ou de stockage de résidus de homards et de harengs sur des terrains situés dans le secteur de Pabos.

CONSIDÉRANT que dans le passé, des activités similaires ont causé énormément de désagréments, pour plusieurs citoyens, pendant plusieurs semaines, au point d'en être considérées comme une nuisance.

CONSIDÉRANT le secteur visé par ce projet empiète sur des zones à vocations résidentielles et est clôturé, au nord, à l'est et à l'ouest, d'artères résidentielles bâties et habitées.

CONSIDÉRANT que le projet déposé contrevient au règlement relatif aux nuisances numéro V-170-2013 puisqu'il est susceptible de dégager des odeurs nauséabondes.

Il est proposé par monsieur le conseiller Bruno-Pierre Godbout appuyé de monsieur le conseiller Donald Vachon et unanimement résolu que la Ville de Chandler s'oppose au projet d'épandage et/ou de stockage de résidus marins, tel que déposé par Solinov, dans le quartier Pabos.

Il est également résolu qu'une telle activité ne doit pas être pratiquée à moins de 500 mètres d'une zone résidentielle et/ou

d'une habitation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

200203.044 ADHÉSION DE LA VILLE DE CHANDLER À LA SOLUTION DES REGROUPEMENTS DE L'UMQ

ATTENDU QUE conformément à la *Loi sur les cités et du Code municipal*, la Ville de Chandler et en conformité avec la Solution UMQ, ce conseil souhaite autoriser la municipalité à joindre un regroupement d'achats de produits d'assurances collectives de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) aux meilleures conditions possible;

ATTENDU QUE suite à un appel d'offres public, Mallette Actuaire Inc. s'est déjà vu octroyer le contrat pour les services de consultant indépendant par l'UMQ en application de la Solution UMQ;

ATTENDU QUE la rémunération prévue au contrat – Solution UMQ - à octroyer est de 0,65 % au consultant Mallette actuaire Inc. et les frais de gestion prévus pour l'UMQ sont de 1.15 %;

ATTENDU QU' advenant que la Ville de Chandler joigne un regroupement de l'UMQ, le consultant s'est engagé et doit respecter les mêmes termes et modalités reliés au mandat qu'il a obtenu de l'UMQ;

ATTENDU QUE la Ville de Chandler souhaite maintenant confirmer son adhésion à la solution des regroupements de l'UMQ ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Richard Duguay, appuyé de monsieur le conseiller Denis Pelchat et unanimement résolu :

QUE le préambule, fait partie intégrante des présentes comme si récité au long ;

QUE ce conseil déclare d'abord qu'il n'a pas donné d'autre mandat à aucun autre consultant en semblable matière pour toute période pouvant correspondre en tout ou en partie à celle pour laquelle la ville de Chandler souhaite maintenant obtenir des assurances collectives par l'entremise du programme de l'UMQ;

QU' en conséquence de ce qui est mentionné plus haut, ce conseil autorise le l'octroi ou le transfert du mandat de conseiller en assurances collectives à Mallette actuaire Inc., dans le cadre et aux conditions de la Solution UMQ, à compter du 1^{er} février 2020 jusqu'au 31 mars

2023, applicable au contrat du Regroupement passé auprès de l'assureur SSQ Groupe financier. Ledit transfert confirmant, le cas échéant, la fin de tout contrat ou mandat antérieur avec un courtier ou consultant en la matière;

QUE ce conseil confirme aussi par les présentes son adhésion à la Solution UMQ en matière d'assurances collectives à compter du 1er février 2020 jusqu'au 31 mars 2023, applicable au contrat du Regroupement de Lac-Saint-Jean, Bas Saint-Laurent, Gaspésie, Côte-Nord passé auprès de l'assureur SSQ Groupe financier, suivant l'appel d'offres public no. UMQ 001-2018-2023;

QUE l'adhésion au regroupement - solution UMQ - sera alors d'une durée maximale de cinq (5) ans;

QUE la Ville de Chandler mandate l'UMQ, pour agir à titre de mandataire pour la représenter au contrat d'assurances collectives pour l'accès à son dossier d'assurances collectives auprès de l'assureur, dans le respect des règles de protection des renseignements personnels ;

QUE la Ville de Chandler s'engage à payer à l'UMQ le cas échéant des frais de gestion de 1.15 % des primes totales versées par la Ville durant le terme de son adhésion au contrat et une rémunération de 0,65% des primes totales versées par la municipalité au consultant Mallette actuaires Inc.;

QUE La Ville de Chandler s'engage à respecter les termes et les conditions du contrat intervenu avec l'assureur en application des présentes au sein du regroupement auquel la ville de Chandler se joint.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

200203.045 ACQUISITION - SCULPTURE HOMMAGE À LA BOLDOC EN PRÉVISION DES INSTALLATIONS À NEWPORT

Il est proposé par monsieur le conseiller Bruno-Pierre Godbout, appuyé de madame la conseillère Meggie Ritchie et unanimement résolu que ce conseil autorise l'achat de la sculpture hommage à la Bolduc tel que décrit dans la soumission proposée par Roger Langevin pour SCULPTURES LANGEVIN INC. au montant total de 57 487.50 \$, toutes taxes.

Il est également résolu que ce paiement soit étalé sur la période 2020, 2021 et 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

200203.046 PARTICIPATION FINANCIÈRE - ENTENTE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL 2020 DE LA MRC DU ROCHER-

PERCE

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Pelchat, appuyé de monsieur le conseiller Gaétan Daraïche et unanimement résolu que ce conseil accepte de contribuer financièrement à l'entente de développement culturel 2020 de la MRC du Rocher-Percé pour un montant total de 2 000 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

200203.047 DEMANDE DE CONFIRMATION - RECONDUCTION DE LA DIVISION DU TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ EN DISTRICTS ÉLECTORAUX

CONSIDÉRANT que la municipalité procède à la division de son territoire en districts électoraux tous les quatre (4) ans.

CONSIDÉRANT que sa division actuelle en districts électoraux respecte les articles 9, 11 et 12 ou, selon le cas 12.0.1, de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (RLRQ, c. E-2.2).

CONSIDÉRANT que la municipalité procède à une demande de reconduction de sa division avant le 15 mars de l'année civile qui précède celle où doit avoir lieu l'élection générale.

CONSIDÉRANT que sa demande de reconduction est accompagnée du document prévu à l'article 12.1 et que ce document indique également le nombre d'électeurs de chacun des districts électoraux en vigueur.

CONSIDÉRANT que la Commission de la représentation électorale transmettra à la municipalité une copie certifiée conforme de la décision qui confirme ou non que la municipalité remplit les conditions pour reconduire la même division.

POUR CES MOTIFS, il est proposé par madame la conseillère Meggie Ritchie, appuyé de monsieur le conseiller Donald Vachon et unanimement résolu :

que la Ville de Chandler demande à la Commission de la représentation électorale de lui confirmer qu'elle remplit bien les conditions requises pour procéder à la reconduction de la division du territoire de la municipalité en districts électoraux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

00203.048 PARTICIPATION FINANCIÈRE – TRAVAUX DE PAVAGE DE LA ROUTE 132, QUARTIER NEWPORT

Il est proposé par monsieur le conseiller Bruno-Pierre Godbout, appuyé de madame la conseillère Meggie Ritchie et résolu que ce conseil accepte de contribuer financièrement pour un montant de 15 500 \$ aux travaux qui seront réalisés par le ministère des Transports dans le cadre de travaux de pavage de la route 132, quartier Newport, à partir du réservoir jusqu'au camping Beaux sables.

L'apport financier de la Ville servira entre autres au remplacement des cadres et des couvercles des regards d'égout de ce secteur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

200203.049 AJOUT DE LUMIÈRES DE RUES

Il est proposé par monsieur le conseiller Richard Duguay, appuyé de monsieur le conseiller Donald Vachon et résolu que ce conseil autorise madame Marie-Christine Thériault, directrice du service de l'urbanisme à faire les vérifications requises en vue de l'installation de lumières de rues aux endroits énumérés ci-dessous;

NEWPORT
À l'ouest du 42, route Castilloux
En face du 1, route Maurice-Beaudin
En face du 12-14, route de la Pointe-aux-Genièvres
En face du 54, route de la Pointe-aux-Genièvres
À l'ouest du 42, route Castilloux
En face du 1, route Maurice-Beaudin
PABOS MILLS
9, rue Cormier
46, rue anse aux canards
5, rue anse aux canards
806, route 132
CHANDLER
La courbe entre l'intersection Aristide-Brousseau / Mgr-F.-X.-Ross Est et le 645 Aristide-Brousseau
À l'entrée du centre de formation des Adultes au 155, rue Mgr- F. X.-Ross Ouest
La courbe avant le 341, Mgr Ross Ouest
PABOS
10, Rue Duguay
SAINT-FRANÇOIS
182, route Leblanc

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

200203.050 VENTE DE LA PROPRIÉTÉ SITUÉE AU 497, AVENUE WALL, QUARTIER CHANDLER

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Pelchat, appuyé de monsieur le conseiller Bruno-Pierre Godbout et résolu que ce conseil autorise la vente sans garantie, aux risques et périls de l'acquéreur, pour un montant de 55 000 \$, plus taxes le cas échéant, la propriété située au 497, avenue Wall, quartier Chandler selon le contrat de vente préparé par le courtier immobilier résidentiel REMAX AVANT TOUT INC, monsieur Sébastien Grenier.

Il est également résolu d'autoriser monsieur Roch Giroux, directeur général et greffier à signer pour et au nom de la Ville ledit contrat de vente pour donner plein et entier effet à la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

200203.051 RECOMMANDATION DE PAIEMENT - RÉSEAU GIM – SERVICE D'ACCÈS AU RÉSEAU DU RCGIM

Il est proposé par monsieur le conseiller Richard Duguay, appuyé de monsieur le conseiller Gaétan Daraïche et unanimement résolu que ce conseil approuve le paiement de la facture numéro 2367-AUTOM du Réseau GIM au montant de 5 138.83 \$, toutes taxes comprises, pour l'accès au réseau du RCGIM pour une période de 6 mois soit du 1er janvier 2020 au 30 juin 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

200203.052 VENTE D'UN IMMEUBLE SITE MARY TRAVERS DITE : « LA BOLDUC »

REPORTÉ.

200203.053 DÉSIGNATION D'UN NOM DE RUE – QUARTIER PABOS MILLS

CONSIDÉRANT que l'ancien tronçon de la route 132, quartier Pabos Mills a besoin d'une nouvelle désignation;

CONSIDÉRANT que l'Abbé Arsenault a mis beaucoup d'efforts pour développer cette portion de la municipalité et que de désigner cette rue en son honneur serait une belle marque de reconnaissance;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par madame la conseillère Meggie Ritchie, appuyé de monsieur le conseiller Richard Duguay et résolu que ce conseil désigne ledit tronçon par « route de l'Abbé-Arsenault»;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

200203.054 EMBAUCHE – AGENTE DE RÉCEPTION-PERCEPTION

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Pelchat, appuyé de monsieur le conseiller Donald Vachon et unanimement résolu que ce conseil approuve l'embauche de madame Marilyn Morin, à titre

d'agente de réception/perception, personne salariée régulière saisonnière, payée à l'échelon 5 de la convention collective, à raison de 20 semaines minimum par année, et ce à compter du 10 février 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

200203.055 SIGNATAIRES – CONTRAT DE TRAVAIL POUR UN EMPLOYÉ CONTRACTUEL - MADAME MARIE-ALEX ARSENAULT

Il est proposé par monsieur le conseiller madame la conseillère Meggie Ritchie, appuyé de monsieur le conseiller Denis Pelchat et unanimement résolu que ce conseil autorise madame Louise Langlois et monsieur Roch Giroux, respectivement maire et directeur général à signer pour et au nom de la ville le contrat de travail pour une employée contractuelle, madame Marie-Alex Arsenault, professeure, pour le cours de plan de mise en forme, session janvier 2020

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

200203.056 ADOPTION DU PLAN DE SÉCURITÉ CIVILE DU TNO MONT-ALEXANDRE DE LA MRC DU ROCHER-PERCÉ

CONSIDÉRANT qu'un protocole local d'intervention d'urgence (PLIU) qui vise principalement à coordonner les services d'urgence en milieu isolé (SUMI) sur le territoire de la MRC du Rocher-Percé est en vigueur depuis le 28 septembre 2017;

CONSIDÉRANT que ce protocole prévoit que la couverture du territoire non organisé (TNO) Mont-Alexandre soit assurée par le Service incendie de Grande-Rivière pour la partie à l'est de la rivière Petit-Pabos et par le Service incendie de Chandler pour la partie à l'ouest de la rivière Petit-Pabos, soit à la limite municipale;

CONSIDÉRANT que la MRC du Rocher-Percé désire se conformer au *Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre* sur le territoire non organisé (TNO) Mont-Alexandre;

CONSIDÉRANT qu'il a été convenu que ce sont les plans de sécurité civile des Villes de Chandler et de Grande-Rivière qui seraient déclenchés en cas de sinistre sur le TNO, et ce, selon les divisions prévues dans le protocole local d'intervention d'urgence (PLIU);

CONSIDÉRANT que le projet de plan de sécurité civile de la MRC du Rocher-Percé a été transmis le 23 janvier 2020 au directeur des services incendie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Donald Vachon, appuyé de monsieur le conseiller Bruno-Pierre Godbout et unanimement résolu que le conseil de la Ville de Chandler adopte le plan de sécurité civile du TNO Mont-Alexandre de la MRC du Rocher-Percé tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

200203.057 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Monsieur le conseiller Denis Pelchat propose la levée de l'assemblée à 20 h 00.

VILLE DE CHANDLER

Louissette Langlois
Maire

Roch Giroux
Directeur général et greffier